



Remise des clés avant signature acte de vente

Par **thh**, le **24/11/2011** à **20:02**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente avec les acheteurs de notre maison devant notaire.

Ceux-ci voudraient commencer les travaux avant signature de l'acte définitif en nous fournissant un certificat de leur banque certifiant que leur prêt leur est accordé sans restriction.

Quels risques avons nous à remettre les clés un mois avant la signature de l'acte de vente chez le notaire leur permettant ainsi de réaliser leurs travaux avant d'emménager?

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **25/11/2011** à **02:59**

Bonjour, il est très vivement déconseillé de donner les clés avant l'acte de vente car dans un mois le futur acquéreur peut très bien en faisant les travaux vous mettre l'appartement en piteux état puis se retrancher pour la vente. Imaginez que l'acquéreur décède pendant ce mois. Il peut aussi très bien emménager en faisant ses travaux, refuser d'acheter et là il sera locataire en titre et vous serez obligés de demander une expulsion au tribunal s'il refuse de partir : deux ans de galère en perspective. Refusez tout net sa demande, votre notaire a d'ailleurs dû vous le conseiller, cordialement